



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 17 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-sept décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VIALA D. - VERNHES - MMES BATUT - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BRESSOLLES - CASTAGNE - DURAND (Suppléant) - GALZIN - LENCOU - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VICENTE.

N° 2019/119

**Objet : Petite Enfance / Enfance-Jeunesse :
Approbation du Contrat « Enfance-Jeunesse » 2019-2022 conclu avec la CAF du Tarn**

Considérant que le dernier contrat « Enfance-Jeunesse » de la CCLPA signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn et la MSA Midi-Pyrénées Nord est arrivé à échéance le 31 décembre 2018.

Monsieur le Président précise les objectifs de ce contrat qui doit contribuer au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil,
- recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Monsieur le Président rappelle l'importance de cette contractualisation qui permet à la CCLPA et aux communes cosignataires de bénéficier d'un accompagnement financier pour la mise en œuvre d'actions en matière de petite enfance, enfance et jeunesse. Il précise que pour ce nouveau contrat la MSA ne sera plus signataire.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le contrat « Enfance-Jeunesse » 2019-2022 à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn.

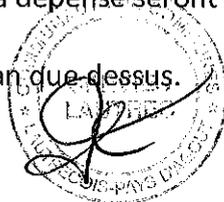
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le contrat « Enfance-Jeunesse » 2019-2022 à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif 2020.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 19 décembre 2019.



Le Président,

Raymond GARDELLE

